

2023/058

8.5.2

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	2
Exprimés	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le **6 avril 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET
**PLAN GUIDE
OPERATIONNEL
CONVENTION ORT/PVD**

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET (jusqu'à 21h30), M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h05), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 20h10), M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET (arrivée à 21h20), Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absentes excusées : Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY.

Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET
Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON

☞ Mme Cindy BOUILLARD a été élue secrétaire de séance.

Patrick MORTIER, adjoint en charge de l'aménagement de la commune, rappelle qu'une étude a été lancée et confiée au groupement conduit par le bureau d'études La Ville est Belle, pour la réalisation d'un Plan Guide Opérationnel pour l'aménagement futur de l'hyper-centre de Nozay.

Cette étude permet d'envisager les futurs projets et leur intégration : réhabilitation du garage de la Rue Prosper Leroux, aménagement de la Route de Nantes, du carrefour du Marché aux Porcs, aménagement de la Route de Nort-sur-Erdre, devenir de l'ex-CFPPA.... et de définir un périmètre de centralité nécessaire dans le cadre des politiques d'aide à la revitalisation des cœurs de bourg du Département et de l'Etat.

L'étude est à présent terminée. Les grands principes en sont présentés. Le Plan Guide Opérationnel ainsi défini sera transmis au Département de Loire-Atlantique et à l'Etat pour permettre d'obtenir un financement pour la réalisation des opérations inscrites.

Parallèlement, il est proposé de valider la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) établie dans le programme PVD (Petite Ville de Demain) par la Communauté de Communes, qui tient compte du périmètre arrêté au Plan Guide Opérationnel. Les actions à mener au niveau intercommunautaire et au niveau communal dans ce contexte sont présentées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE ET VALIDE** le plan guide opérationnel tel qu'il a été défini par le cabinet La Ville est Belle, tant pour les actions envisagées que pour le périmètre de centralité retenu par le groupe de travail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre ce plan guide opérationnel aux instances du Département de Loire-Atlantique et à l'Etat,
- **VALIDE** la convention ORT/PVD établie entre les différents partenaires du programme Petite Ville de Demain,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision, en particulier la convention ORT entre la Communauté de Communes de Nozay, la commune et l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 11 avril 2023

LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le